

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Messieurs et Mesdames les membres  
de l'Association des Familles  
des Victimes du 26 mars 1962

95320 SAINT-LEU-LA-FORÊT

Paris, le **29 NOV. 2012**

Mesdames, Messieurs,

Le Chef de l'État a pris connaissance avec attention de la correspondance que vous avez souhaité lui faire parvenir, s'agissant de la mémoire de la guerre d'Algérie.

Comme vous le savez, à l'initiative du Parlement, une *loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc* a été adoptée le 8 novembre dernier.

Le Président de la République m'a confié le soin de vous assurer que cette proposition de loi, pour laquelle le Gouvernement s'en est remis à la sagesse du Parlement, ne revêt aucun caractère polémique, n'a pas pour effet d'abroger la date du 5 décembre, et ne saurait en aucun cas occulter le souvenir des drames survenus au lendemain du cessez-le-feu proclamé le 19 mars 1962.

De plus, le 25 septembre 2012, le Président de la République a officiellement reconnu la faute et la responsabilité de la France dans l'abandon des rapatriés et des Harkis ainsi que le traitement indigne de ceux qui ont été accueillis sur le sol français. Il a également réaffirmé sa volonté d'ouvrir les archives.

.../...

Le ministre délégué aux anciens combattants a, quant à lui, annoncé la création d'un site internet dédié à la mémoire et à l'histoire des Harkis. Il a aussi été chargé de préparer la réforme de la Mission interministérielle aux rapatriés afin que les familles puissent bénéficier d'une instance administrative encore mieux à même de répondre à leurs difficultés et à leurs attentes spécifiques.

Soyez assurés que le Gouvernement est pleinement mobilisé afin d'accorder à l'histoire et à la mémoire de la guerre d'Algérie sa juste place au sein de notre société et de notre nation.

Concernant vos réflexions relatives au souvenir des victimes de la fusillade du 26 mars 1962, je n'ai pas manqué de signaler votre courrier à Monsieur Kader ARIF, ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, en lui demandant qu'il vous tienne directement informés de la suite qui pourra être réservée à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre BESNARD

*Référence à rappeler*  
PDR/SCP/E&A/A088819